



**Avis sur
les orientations budgétaires 2018 et
la modulation régionale de la taxe intérieure de
consommation sur les produits énergétiques**

Avis adoptés en séance plénière du 12 octobre 2017

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 12 octobre 2017,

Après avoir entendu **Marie-Madeleine MAUCOURT, Christophe GIRARDIN, Lydie GOURY, Alain TARGET et Annick DE MONTGOLFIER, Frédéric DECK, Bernadette HILPERT, Georges WALTZ, Sylvie MATHIEU, Jacques RIMEIZE**, président-e-s, et **Karl TOMBRE, Philippe DERRIEN, Laurent SCHMITT, David DONNEZ, Odile AGRAFEIL, Liliane CARRERE, Danielle POTOCKI-MALICET, Pascal LOUIS, Damien COLLARD**, rapporteur-e-s,

**le Conseil économique, social et environnemental régional
Grand Est a voté les présents avis à l'unanimité.**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
Développement économique & emploi.....	2
Formation initiale.....	5
Formation continue.....	7
Transports, mobilités, infrastructures.....	9
Environnement.....	14
Territoires.....	17
Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales.....	19
Cohésion sociale.....	21
Finances et administration régionale.....	24

Orientations budgétaires 2018

Développement économique & emploi

Président : Marie-Madeleine MAUCOURT

Rapporteur : Karl TOMBRE

En matière de développement économique et d'innovation, le CESER est très attentif à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) récemment adopté par le Conseil Régional, dans la mesure où ces Orientations Budgétaires représentent le premier jalon global de cette mise en œuvre. De ce point de vue, le CESER exprime sa satisfaction du fait que la compétitivité économique est mise en avant comme la première des grandes priorités régionales 2018, y compris dans ses dimensions innovation et internationalisation ; cela est cohérent avec les orientations stratégiques du SRDEII. Il salue les signes clairs d'une prise en compte de ce schéma et de ses orientations générales, comme la poursuite du projet transversal sur l'industrie du futur, l'émergence des premières mesures structurantes pour développer la bio-économie, ou les efforts de structuration de la filière forêt-bois. Il apprécie aussi l'encouragement de l'agriculture biologique et plus globalement les initiatives structurantes entreprises dans le secteur de l'agriculture, qui peuvent servir de modèle et de source d'inspiration pour d'autres filières.

Le CESER estime toutefois qu'il reste du chemin à accomplir pour rendre pleinement opérationnel le SRDEII et pour le déployer dans toutes ses dimensions. Il sera important de définir de manière concrète, précise et opérationnelle l'ensemble des dispositifs à déployer le CESER y sera attentif dans la présentation du budget 2018. Après la phase d'élaboration de ce schéma, il est primordial qu'il puisse être porté sur la durée, avec une bonne continuité et avec les dispositifs nécessaires de gouvernance, d'évaluation et de suivi. De ce point de vue, il aurait été appréciable que les orientations budgétaires en matière de développement économique et d'innovation soient structurées selon la même logique que le schéma et incluent des objectifs ciblés munis des indicateurs appropriés. Le CESER rappelle tout l'intérêt qu'il y a à ce qu'il soit associé à ce dispositif d'évaluation et de suivi. Il tient à souligner en particulier les points de vigilance suivants :

1. La mise en œuvre du SRDEII nécessite de poser avec soin la **transversalité** entre les différents dispositifs et outils mis en place, pour éviter une organisation en silos qui ferait passer à côté de nombreuses opportunités aux interfaces. Ainsi, il recommande que les actions prévues par les orientations budgétaires autour de la filière forêt/bois et de l'agriculture soient très clairement articulées avec la structuration du pilier bio-économie ; au-delà des actions visant à améliorer la productivité de ces filières, elles ont en effet un réel potentiel à alimenter le développement de la bio-économie. De même, pour le secteur du tourisme, il recommande d'accélérer le rapprochement des Comités Régionaux du Tourisme (CRT) et la mise en cohérence d'une politique de marque, croisant le tourisme avec les autres activités économiques dans un processus d'identification d'une organisation touristique régionale qui croise les

destinations composantes du Grand Est qui sont mises en avant avec les spécificités des pays cibles. Dans l'accompagnement de l'innovation et du développement des filières, l'articulation avec les pôles de compétitivité mérite aussi d'être systématiquement posée. Enfin, il y a un risque que l'éparpillement des actions touchant à l'entrepreneuriat, entre la politique de jeunesse, le développement des startups, et l'aide à la reprise d'entreprise, rende difficile l'émergence d'un socle commun de développement de compétences utile à toutes ces actions.

2. Le CESER appelle l'attention sur la nécessité d'une **cohérence globale** des actions ; celle-ci passe nécessairement par l'ancrage dans les objectifs globaux du SRDEII, ainsi que par le suivi de leur réalisation grâce à des indicateurs explicites. De ce point de vue, plusieurs dispositions de ces orientations budgétaires gagneraient à être replacées clairement dans un contexte global cohérent. Le recours à de nombreux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), s'il donne une modalité pratique d'opérationnalisation de l'action du conseil régional, nécessite tout particulièrement un ancrage clair et lisible dans une feuille de route avec des objectifs précis. Ainsi, les différents appels contribuant au développement du projet industrie du futur, par exemple, auront besoin d'un référentiel permettant de qualifier l'effet levier de l'action pour le développement de cette spécialisation cible de la Région. Il en va de même des différentes filières identifiées dans le SRDEII et pour lesquelles l'intervention de la Région doit avoir un vrai effet levier, par des choix clairs et cohérents avec le contexte global. De ce point de vue, certaines actions suscitent des interrogations de la part du CESER, notamment celle de déploiement du « low tech » dans les TPE et PME, terme qui surprend et semble utilisé à contre-sens – ne vaudrait-il pas mieux parler de « new tech ou mise à niveau technologique » ?
3. Plusieurs actions proposées sont encore en chantier, leur **définition actuelle reste floue et mérite d'être précisée**. Ainsi, si le CESER apprécie la volonté de travailler avec Business France dans les dispositifs d'attractivité, le marketing territorial n'est pas encore fait et l'ensemble repose sur des concepts encore mal définis, comme les 7 filières sectorielles sur lesquelles se positionner. Une agence d'attractivité est en construction mais sa feuille de route n'est pas encore explicitée ; or les actions ont besoin de se référer à une telle feuille de route pour être cohérentes. Des idées comme le rebond sur les opportunités du Brexit, ou le développement d'une démarche de bêta testeurs, méritent d'être précisées et dotées d'une évaluation solide de leur impact potentiel.
4. En ce qui concerne **l'articulation avec les territoires**, le CESER s'étonne qu'on utilise le même mot d'agence pour parler des agences de développement d'un côté et des agences territoriales de l'autre. C'est potentiellement une source de confusion. En effet, pour être efficace, la stratégie économique doit être très lisible sur l'ensemble du territoire. Le CESER recommande que soit précisé le rôle des agents de développement économique placés dans les agences territoriales, et leurs liens avec les agences de développement et autres dispositifs déployés dans les territoires.

Du point de vue de la **gouvernance**, le CESER rappelle l'importance d'une bonne articulation avec l'ensemble des acteurs. Il convient de définir précisément le mode d'association et d'articulation notamment avec les chambres consulaires et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Il est aussi important de tirer profit des compétences et capacités d'action développées par les différents acteurs des territoires ; le CESER attire

l'attention sur le risque représenté à cet égard par la suppression de nombre de contrats aidés et demande à ce qu'un tuilage puisse être fait pour aider les associations concernées à se réorganiser pour faire face à leur obligation.

Enfin, le CESER rappelle l'intérêt qu'il soit associé au suivi des objectifs, à l'élaboration d'indicateurs de suivi et à l'évaluation des dispositifs. Ainsi, le CESER demande à être pleinement associé à la démarche CLIMAGRI, comité de pilotage et groupes de travail dont les membres devraient pouvoir représenter des sensibilités différentes aux enjeux climatiques, pour contribuer à une approche transversale des problèmes et des solutions qui émergeront de cette réflexion.

Le CESER sera attentif à la traduction budgétaire des orientations données, afin que les moyens soient au rendez-vous des ambitions exprimées et que les priorités affichées soient bien respectées.

Le CESER :

- salue la prise en compte du SRDEII dans les orientations budgétaires ;
- apprécie l'encouragement de l'agriculture biologique ;
- demande à être pleinement associé au travail prospectif « Climagri » ;
- recommande que les destinations touristiques mises en avant dans les OB croisent les spécificités des pays cibles ;
- appelle l'attention sur la nécessité d'une cohérence globale des dispositifs lancés, au vu de la mise en œuvre du SRDEII ;
- insiste sur la transversalité nécessaire entre dispositifs et outils mis en place ;
- s'inquiète du risque d'éparpillement des actions touchant à l'entrepreneuriat ;
- regrette que les orientations budgétaires n'incluent pas des objectifs ciblés et des indicateurs appropriés ;
- demande que soient précisées rapidement les actions proposées dont la définition actuelle reste floue (articulation avec Business France, Agence d'attractivité, démarche bêta testeurs, opportunités Brexit) ;
- s'interroge à propos de la lisibilité sur le territoire de la stratégie économique ;
- rappelle l'importance de la gouvernance du SRDEII et d'une bonne articulation avec l'ensemble des acteurs du développement économique.

Président : Christophe GIRARDIN

Rapporteur : Philippe DERRIEN

LYCEES

Face au constat du rythme des réalisations actuelles, le CESER exprime quelques inquiétudes quant à la capacité de la Région à respecter la programmation des agendas d'accessibilité envisagée initialement pour l'ensemble des lycées de la région et qui devrait s'achever en 2024.

A la rentrée 2017, le Conseil régional a lancé son projet lycée 4.0. Après une première phase expérimentale, actuellement en cours de mise en œuvre sur 49 lycées volontaires, le déploiement sur 100 établissements supplémentaires est programmé selon le texte des Orientations Budgétaires 2018 pour la rentrée de septembre 2018.

Le CESER demande que soit réellement évaluée cette première phase expérimentale afin de permettre la prise en compte des conclusions de cette évaluation dans le déploiement prévu. Il souhaite y être associé. Le CESER attire par ailleurs l'attention du Conseil régional sur la nécessaire protection des données personnelles des lycéens dans ce cadre.

Pour le CESER, le choix du Conseil régional de développer le numérique éducatif sur l'ensemble du territoire ne doit pas se limiter à la simple dotation en équipement des lycées et des lycéens. Il insiste sur la nécessité d'une réflexion globale sur les usages du numérique dans les lycées. Il souligne que le développement du numérique nécessite des moyens d'accompagnement aussi bien dans les aspects techniques que dans les usages. Le CESER suggère au Conseil régional de mieux préciser ses orientations et ses engagements en matière de développement du numérique dans les lycées.

APPRENTISSAGE

Au regard des priorités exprimées dans ces Orientations Budgétaires, le CESER rappelle que dans un souci d'élévation des niveaux de qualification, il importe de maintenir le soutien à l'apprentissage pour tous les niveaux de formation du niveau 5 au niveau 1. Il convient en conséquence que les moyens alloués soient en cohérence avec cette nécessité.

Le CESER considère que l'action en faveur de l'apprentissage portée par les développeurs mise en place par le Conseil Régional devrait faire l'objet d'une évaluation.

Il réitère sa demande de bilan tant qualitatif que quantitatif de l'apprentissage transfrontalier.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le CESER insiste sur l'importance d'avoir une approche globale des formations dans le cadre d'un Schéma des Formations Sanitaires et Sociales incluant les formations universitaires dans ces domaines.

Le CESER souhaite que soit menée une étude sur les mutualisations possibles entre les établissements de formation, y compris ceux du supérieur, dans un objectif de rationalisation budgétaire.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La stratégie renforcée et volontariste d'innovation affichée par le Conseil régional a été, jusqu'à présent uniquement portée par le Pacte Grandes écoles. Le CESER rappelle que l'innovation s'appuie également sur la recherche portée par les Universités. L'élaboration d'un Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation aurait le mérite de permettre d'impliquer l'ensemble des acteurs. A défaut, un pacte avec les Universités serait à tout le moins indispensable.

Le CESER :

- insiste sur la nécessité d'une réflexion globale sur les usages du numérique dans les lycées ;
- souhaite que soit évaluée la première phase de l'expérimentation Lycées 4.0 qui a concerné 50 lycées à la rentrée 2017 ;
- juge important que l'action en faveur de l'apprentissage portée par les développeurs mis en place par la Région soit évaluée ;
- réitère sa demande de bilan de l'apprentissage transfrontalier ;
- insiste sur l'importance d'avoir une approche globale des formations dans le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales ;
- demande l'élaboration d'un Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Orientations budgétaires 2018

Formation continue

Présidente : Lydie GOURY

Rapporteur: Laurent SCHMITT

Avec dans le Grand Est, 470 810 demandeurs d'emploi de catégorie ABC en août 2017, 66 240 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, 116 960 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, un taux de chômage de 9,3 % avec 590 jours de durée moyenne d'inscription à Pôle Emploi et 15 000 jeunes environ qui sortent sans qualification du système de formation, le choix du Conseil régional de la stabilité du nombre de formés avec un financement d'un nombre équivalent de places de formation d'une année sur l'autre (45 000) ne permettra pas de faire évoluer positivement la situation des 31 zones d'emploi du Grand Est, dès lors qu'aucun bilan ni évaluation ne permet de juger de l'efficacité de cette politique, tant de manière quantitative que qualitative.

Pour le CESER, la présentation des Orientations Budgétaires 2018 ne laisse pas apparaître clairement les choix opérés en matière de Formation Professionnelle Continue. Un effort en termes de lisibilité est nécessaire.

Le CESER rappelle son attachement à la mise en œuvre des processus d'évaluation de ces politiques publiques, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes de l'emploi et de la formation. Il demande à être destinataire des évaluations post formation qui ont déjà été réalisées et à être associé à ce travail d'évaluation.

Dans le contexte de mutations économiques auquel les actifs de notre territoire sont confrontés, le CESER regrette à nouveau, l'abandon par le Conseil régional du soutien de la formation des actifs, notamment les salariés les plus fragiles au titre de la sécurisation des parcours professionnels.

Le CESER note néanmoins avec satisfaction le financement par le Conseil régional de la formation des salariés des structures d'insertion par l'activité économique. Cependant, l'absence de soutien des formations Français Langue Étrangère et des formations internes dispensées par les entreprises d'insertion, première étape pour un retour ou un maintien dans l'emploi est préjudiciable.

L'emploi transfrontalier est un atout et cela induit, dans la construction du Plan Régional de Formation, une intégration plus systématique encore de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Le CESER sera très attentif à la mise en place du Service Public Régional d'Orientation et à son articulation avec le Conseil d'Orientation Grand Est.

Pour assurer la promotion des métiers, le rôle du Conseil régional est essentiel. Il convient de lutter contre les représentations de tous les acteurs de l'orientation dévalorisant trop souvent les métiers manuels et/ou techniques, et de les promouvoir, en rappelant la

responsabilité sociale et sociétale de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, par un dialogue social accru, amenant à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.

Le CESER propose au Conseil régional de mener en commun une réflexion de veille et d'anticipation concernant la raréfaction des fonds publics et l'évolution du système de formation professionnelle.

Le CESER recommande au Conseil régional d'amplifier son rôle fédérateur en prenant en compte les stratégies, les objectifs, les moyens des autres parties prenantes de la formation professionnelle continue, dans le cadre de conventions partenariales respectueuses et équilibrées.

Le CESER :

- considère que la stabilité du nombre de formés (45 000) ne permettra pas de faire évoluer positivement la situation des 31 zones d'emploi du Grand Est, dès lors qu'aucun bilan ni évaluation ne permet de juger de l'efficacité de cette politique, tant de manière quantitative que qualitative ;
- estime nécessaire une évaluation post-formation ;
- observe que la présentation des Orientations Budgétaires 2018 ne laisse pas apparaître clairement les choix opérés en matière de Formation professionnelle continue ;
- regrette à nouveau, compte tenu des mutations actuelles, l'abandon du soutien de la formation de tous les actifs, notamment les salariés les plus fragiles au titre de la sécurisation des parcours professionnels ;
- sera très attentif à la mise en place du Service Public Régional d'Orientation et à son articulation avec le Conseil d'Orientation Grand Est ;
- recommande au Conseil régional d'amplifier son rôle fédérateur dans le cadre de conventions partenariales.

Orientations budgétaires 2018

Transports, mobilités, infrastructures

Présidents : Annick de MONTGOLFIER et
Alain TARGET

Rapporteur : David DONNEZ

INTRODUCTION

Suite à la présentation des orientations stratégiques affichées dans le cadre des orientations budgétaires 2018, par Madame Christine GUILLEMY, Vice-Présidente aux mobilités et infrastructures de transport et Monsieur Alain ABEYA, Directeur Adjoint pour les Transports et la mobilité, le CESER constate que les quatre axes de la politique régionale rejoignent pour grande partie les préconisations émises dans ses différents avis notamment ceux de la Commission Transports Mobilités et Infrastructures.

Ces quatre axes sont les suivants :

- Des infrastructures et équipements de haute qualité qui préparent l'avenir
- Un service de mobilité **élargi** efficient, apprécié et en **concertation avec les usagers**
- Une vision à moyen et long terme
- Une gestion budgétaire rigoureuse orientée vers la maîtrise du fonctionnement et le **renforcement des investissements**

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de poursuivre le développement des services de transports et mobilités dans un cadre de compétences élargies avec la pleine et entière prise de compétence des Transports Scolaires et Interurbains.

Le CESER relève que le budget annoncé dans le cadre des orientations budgétaires 2018 est de 863 millions d'euros dont 153 millions en investissements soit une augmentation de + 16 millions du budget total comparé au BP 2017¹. Il souligne avec satisfaction la légère augmentation de la part investissements qui progresse de +2 M€ en passant de 151 M€ (BP 2017) à 153 M€ (OB 2018).

Le CESER confirme sa position quant au souci permanent d'une meilleure efficacité de la dépense publique dans le cadre des politiques de transports et mobilités, notamment au bénéfice des Usagers d'un Service Public régional de Transport.

Pour ce qui concerne le volet des recettes, le CESER est satisfait de la reconduite de la TICPE dite « Grenelle » au taux maximal. Il réaffirme son avis unanime pour la création d'une « redevance poids lourds de transit » afin de pouvoir préparer les investissements durables et déterminants pour la Région Grand Est dans la droite ligne des objectifs définis par la Loi Grenelle (2009), mais en y intégrant une mesure économique ou fiscale permettant de compenser la charge financière pour les transporteurs de droit français.

¹ Paragraphe D « Transport Express Régional et TET »

INFRASTRUCTURES

Titre 1.1 Ferroviaires

Le CESER confirme sa position concernant la remise à niveau du réseau capillaire fret et voyageurs. Il approuve les efforts d'investissements réalisés au regard des priorités de la Région Grand Est. Il valide sur le principe la démarche consistant à faire coopérer les acteurs locaux publics et privés pour pérenniser ces lignes (ex. : participation des transporteurs à la tonne transportée), tout particulièrement pour le fret ferroviaire, afin de soutenir le report modal. Il souligne qu'il convient de trouver une méthodologie permettant d'assurer une équité pour l'ensemble des projets existants et à venir sur le Grand Est.

Le CESER préconise que dans le cadre de l'intermodalité, le projet de gare d'interconnexion Fer/Fer en Lorraine soit **ré-examiné et mis en œuvre à l'échelle du Grand Est**.

Titre 1.2 Routières

Faute d'informations précises sur le sujet, le CESER ne peut se positionner pour le transfert ou non des compétences en matière de gestion des routes nationales. Aussi sera-t-il le cas échéant, vigilant sur les conditions de ce transfert et les moyens alloués.

Titre 1.3 Fluviales

Le CESER est favorable au déploiement du modèle de gouvernance de type S.E.M.O.P. pour la Moselle à l'instar de ce qui a été réalisé sur le bassin rhénan afin de développer les complémentarités entre les structures et consolider l'HinterLand. Plus précisément, il est également favorable au développement de plateformes tri-modales permettant de favoriser le recours au(x) moyen(s) de transport le(s) plus adapté(s) en fonction des marchandises transportées notamment en améliorant le bilan environnemental.

Pour ce qui concerne **le projet de Grand gabarit sur la portion entre Bray-sur-Seine et Beaulieu**, le CESER demande à ce que celui-ci soit rapidement mis en œuvre. **Il prend acte** que l'étude en cours est **une étude dédiée à la réalisation** et non à l'opportunité même du projet.

Pour ce qui concerne le réseau de petit gabarit dit « Freycinet », le CESER approuve le développement du tourisme fluvial avec ses retombées touristiques sur les territoires. Toutefois il appelle à étudier toutes solutions permettant de le redynamiser pour les transports de marchandises et l'intégrer dans une logistique régionale performante en complément de la route et de la voie ferrée.

Titre 1.4 Aéroportuaires

Le CESER approuve la démarche de mutualisation des moyens engagée entre Paris-Vatry et Lorraine Airport (aéroports régionaux) afin de permettre de pérenniser le modèle économique de chaque structure tout en recherchant la complémentarité des activités et leur diversification.

INTERMODALITE POUR TOUS

Le CESER apprécie le « **paquet** » de mesures et dispositifs visant à déployer et développer l'**inter-modalité pour TOUS** sur la Région Grand Est.

Aussi le CESER est favorable au déploiement d'un système d'information multimodal en temps réel et à sa généralisation à l'échelle Grand Est (avril 2019)², au dispositif DIRIGE qui vise à associer les acteurs locaux dans l'aménagement des gares pour les PMR ainsi que le déploiement des « Ambassadeurs de la Mobilité » en coopération avec l'ADEME.

Toutefois en complément de ces mesures, il demande que :

- **le futur SIM** unifié en temps réel **intègre la notion de PMR**
- **des agences de mobilité soient déployées** afin de promouvoir toutes les mobilités y compris **modes doux auprès de tous les publics** sur tous les territoires

Afin de prendre en compte la dimension **innovation**, le CESER invite le Conseil Régional à étudier la possibilité **d'accéder à internet dans les TER, comme facteur d'attractivité**.

MATERIEL

Le CESER apprécie le programme de maintenance et de mise à niveau des TER, en particulier le programme industriel de rénovation TER 200 et les efforts pour raccourcir le délai de mise en conformité au système ERTMS. Il regrette que ces travaux ne puissent être effectués dans un des 13 technicentres du Grand Est.

Le CESER appelle le Conseil Régional à se montrer pro actif afin de se donner à l'avenir les possibilités pour qu'un technicentre du Grand Est puisse être mobilisé pour des travaux de maintenance de niveau IV et V.

TRANSPORT EXPRESS REGIONAL (TER) ET TET

Le CESER souligne les efforts consentis pour l'augmentation globale de l'offre de service sur l'ensemble du Grand Est qui passe de 1 400 à 1 650 trains/jour.

Le CESER salue la reprise de la Ligne 4 (01/01/2018), l'augmentation de son offre de service de 18 % par la Région et la révision à la baisse de son coût de gestion qui passe de 26 M€ à 20 M€. Le CESER regrette toutefois que la compensation de l'Etat ne soit qu'à hauteur de 50 %. **Le CESER** au regard des dysfonctionnements observés les années passées **demande que la qualité de service fasse l'objet d'une attention particulière** tout comme les problèmes de correspondance et fréquence, notamment sur les raccords TGV / TER.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET INTERURBAINS

Le CESER approuve la prise de compétence pleine et entière par le Conseil régional des Transports Scolaires et Inter urbains dans le calendrier retenu.

² Commission Permanente 13 juillet 2017 – Rapport n ° 17CP-61- Mise en service 1^{er} semestre 2019

Le CESER invite le Conseil régional à rechercher toute optimisation des lignes existantes en étudiant la possibilité d'un mixage des publics si possible en cohérence avec les autres modes de transport sous sa gouvernance.

Concernant la tarification des transports scolaires non encore arrêtée à ce jour, le CESER souhaite connaître les éléments retenus par la Région pour définir sa tarification. Il rappelle l'importance de ce service et de son prix pour les familles, tout particulièrement pour les familles modestes et/ou situées dans des zones périurbaines et rurales.

Le CESER félicite les services de la Région pour leur réactivité face aux changements occasionnés par les rythmes scolaires notamment avec la prise en compte effective des demandes à hauteur de 98 %. Il attend des solutions pour les 2 % restant.

TRANSFRONTALIER

Le CESER salue la réactivité et les efforts déployés en matière de transport ferroviaire afin de faire face aux besoins de mobilité croissants tout particulièrement vers le Luxembourg.

Toutefois il rappelle la nécessité au regard des enjeux de réfléchir à un bouquet de solutions permettant de fluidifier les mobilités et ancrer l'intermodalité dans les comportements, dans l'attente de projet(s) d'infrastructure(s) ferroviaire et/ou routier à long terme.

CONCLUSION

Le CESER souligne les efforts significatifs déployés pour faire « Région » en termes de mobilités, transports et infrastructures. Toutefois il regrette les effets budgétaires induits par le désengagement de l'Etat, tout particulièrement en matière d'entretien et de renouvellement des infrastructures ferroviaires.

Le CESER appelle à déployer tout plan d'action permettant de **conforter le niveau de l'ensemble des infrastructures**, tous modes confondus, **à l'échelle du Grand Est**.

Cette réflexion doit permettre de rechercher une complémentarité et une optimisation des moyens entre l'ensemble des modes afin de déployer **l'intermodalité pour TOUS** (voyageurs) et le **report modal** (marchandises).

Plus concrètement ces orientations devront se retrouver intégrées dans le futur SRADDET avec une vision élargie (nouvelles mobilités) et transverse intégrant les dimensions économiques, sociales (Cf. *Equité des territoires*) et environnementales.

Le CESER :

- apprécie le fort engagement du Conseil régional sur des domaines qui ne sont pas directement de sa compétence en remplacement d'un Etat défaillant ;
- renouvelle sa demande pour que le Conseil régional implique Voies Navigables de France (VNF) dans une réflexion visant à optimiser le réseau Freycinet notamment pour le Fret ;
- approuve la démarche de mutualisation des moyens des Aéroports Paris – Vatry et Lorraine Airport et de diversification des activités afin d'en maintenir la pérennité ;
- sera vigilant quant à la politique de tarification qui sera déployée pour les transports scolaires et interurbains ;
- rappelle la nécessité de travailler rapidement sur les besoins spécifiques des déplacements transfrontaliers et d'apporter des solutions à court, moyen et long terme selon les priorités et les spécificités propres à chaque pays voisin ;
- appelle à étoffer le « paquet » de mesures et dispositifs visant à déployer l'intermodalité pour TOUS ;
- sera très vigilant quant au niveau de la qualité de service du TER et TET dans un contexte d'augmentation globale de l'offre de service.

Le CESER remercie le Conseil Régional, la Vice-Présidente des Transports et des Mobilités ainsi que les services de la Direction des Transports pour leur disponibilité et leur collaboration.

Président : Frédéric DECK

Rapporteure : Odile AGRAFEIL

REMARQUES DE PORTEE GENERALE

Le CESER observe que sur les 38 millions d'euros inscrits aux Orientations Budgétaires, seuls 36 relèvent du chapitre 7, les deux autres millions étant affectés à des opérations qui ne relèvent pas de l'environnement.

Pour des raisons de clarté et de lisibilité de lecture des Orientations Budgétaires, le CESER demande que ces 2 M€ soient réaffectés dans le ou les chapitres où ils devraient se trouver.

Le CESER se félicite de l'ambition affichée « *des responsabilités pleinement assumées pour assurer l'exemplarité* ». Toutefois, il constate que le budget affecté à l'environnement ne représente que 1,3 % du budget global de la Région.

REMARQUES PARTICULIERES

Le suivi des politiques

Le CESER constate la volonté de la Région de ne pas créer de structures nouvelles. Néanmoins, il s'inquiète du fonctionnement d'un certain nombre d'observatoires notamment sur la biodiversité, les déchets et la biomasse, et insiste sur l'importance de définir une gouvernance partagée et de budgéter les moyens pour la faire fonctionner.

La politique de l'eau

Le CESER, dans son avis « La préservation de la ressource en eau ; un enjeu régional » du 20 avril 2017, concernant la nappe de grès du Trias inférieur, préconisait la mise en place de structures de suivi de la quantité et la qualité de l'eau à l'instar de l'APRONA (Association pour la PROtection de la Nappe phréatique de la plaine d'Alsace) sur le bassin du Rhin. Le CESER suggère à nouveau que des structures du même type soient mises en place sur l'ensemble des nappes aquifères, en priorisant la nappe du Grès du Trias Inférieur et celle de la Champagne Crayeuse.

La biodiversité

Le CESER approuve la politique régionale de conventions d'objectifs avec les six parcs naturels régionaux et il souhaite que leurs actions soient recentrées sur leurs missions premières, et tout particulièrement sur la préservation de la biodiversité, avec un cahier des charges clair. Ce conventionnement doit se faire en relation avec l'ensemble des partenaires, et notamment les conservatoires régionaux d'espaces naturels.

Le CESER se félicite de l'implication de la Région pour la protection du Grand Hamster. Il souhaiterait que d'autres espèces remarquables et emblématiques du Grand Est bénéficient de la même protection : le Pélobate brun, le Grand Tétrás, le Courlis cendré...

Au vu de l'évolution des populations du Loup et des questions de cohabitation susceptibles d'en découler, le CESER attire l'attention sur le besoin d'une anticipation et d'un accompagnement des professionnels et usagers de la nature.

L'éducation à l'environnement

Le CESER prend note de la poursuite du soutien aux associations d'éducation à l'environnement sur le territoire. Toutefois, il rappelle qu'il existait des formes de conventionnement diverses dans les anciennes Régions. Le CESER regrette que la Région ait décidé de procéder par des appels à projets qui fragilisent les associations et propose de mettre en place des partenariats pluriannuels afin de conserver les compétences professionnelles dont elles disposent.

La transition énergétique

Le CESER approuve la poursuite de la politique de la transition énergétique et des énergies renouvelables, mais il insiste sur la nécessaire vigilance quant à l'impact écologique de projets mal dimensionnés.

Le CESER :

- demande que, pour des raisons de lisibilité de lecture des Orientations Budgétaires, seules les opérations relevant de l'environnement y soient affectées et il constate que, malgré l'ambition affichée, le budget affecté à l'environnement ne représente que 1,3 % du budget global de la Région ;
- s'inquiète du fonctionnement de certains observatoires et insiste sur l'importance de définir une gouvernance partagée et de budgéter les moyens pour la faire fonctionner ;
- suggère que des structures de suivi soient mises en place sur l'ensemble des nappes aquifères ;
- approuve la politique régionale de conventions d'objectifs avec les six parcs naturels régionaux mais suggère que l'ensemble des partenaires y soient associés ;
- souhaiterait que d'autres espèces que le Grand Hamster bénéficient du soutien de la Région pour leur protection et que les conséquences de l'évolution des populations du Loup soient anticipées ;
- regrette qu'en matière d'éducation à l'environnement la Région ait décidé de procéder par des appels à projets qui fragilisent les associations et propose que la Région mette en place des partenariats pluriannuels avec elles ;
- insiste sur la nécessaire vigilance en matière d'énergies renouvelables quant à l'impact écologique de projets mal dimensionnés.

Présidente : Bernadette HILPERT

Rapporteuse : Liliane CARRERE

Le CESER constate que, du fait de la recomposition territoriale, l'appropriation des politiques d'aménagement n'est pas encore totale, ce qui risque d'influer fortement le taux de réalisation des politiques mises en place par le Conseil régional.

Pour maximiser l'effet attendu des politiques régionales en matière d'aménagement du territoire (notamment dans le cadre du Pacte pour la Ruralité), le CESER propose que la communication des nouveaux dispositifs régionaux soit plus audible par tous les interlocuteurs, y compris les communes. Le Conseil régional doit jouer un rôle déterminant dans cette promotion notamment via les agences régionales qui pourraient servir de centre d'appui et relayer les dispositifs mis en place sur les territoires infrarégionaux.

Sur le SRADDET, le CESER demande que la thématique de l'habitat dans l'aménagement du territoire soit prise en compte même si elle ne fait pas partie des problématiques prévues dans le cadre de la loi. Une politique de concertation dynamique avec les acteurs de l'habitat, contribue à la volonté de la Région d'un aménagement durable et réussi des territoires, de leur attractivité, en milieu rural ou urbain. C'est un outil au service des besoins de mobilité de la population, notamment des jeunes, et un facteur de cohésion territoriale.

Sur le Très Haut Débit dans le Grand Est, le CESER rappelle que le déploiement de la fibre optique ne permet pas « d'échapper à la menace de la fracture numérique ». En effet les infrastructures seules ne comblent pas la fracture des usages. Par ailleurs, du fait d'un manque de précisions juridiques, l'engagement public pourrait être confronté à l'intervention d'opérateurs privés pouvant remettre en cause la cohérence du déploiement souhaité de la THD dans le Grand Est. Le CESER demande que les besoins en emplois liés au déploiement du plan THD soient plus clairement communiqués et leurs évolutions dans la durée anticipées

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'administration numérique, le CESER demande, afin d'accompagner les usages et prévenir une fracture numérique, que les procédures et formulaires restent disponibles en non dématérialisés pour les acteurs des territoires qui n'ont pas encore accès à un réseau de qualité.

Si l'objectif est à une plus grande couverture du territoire par les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), le CESER propose d'étendre le soutien à l'ingénierie territoriale aux EPCI, lorsque le besoin s'en fait ressentir.

Pour le CESER, la mutualisation des équipements, des outils et des moyens en ingénierie territoriale, en partenariat avec les agences d'urbanismes, marque la première étape de la construction d'un diagnostic régional au niveau du Grand Est.

Le CESER :

- constate que, du fait de la recomposition territoriale, l'appropriation des politiques d'aménagement n'est pas encore totale ;
- propose que la communication des nouveaux dispositifs régionaux soit plus audible par tous les interlocuteurs, y compris les communes ;
- demande que la thématique de l'habitat dans l'aménagement du territoire soit prise en compte ;
- rappelle que, sur le Très Haut Débit dans le Grand Est, les infrastructures seules ne comblent pas la fracture des usages ;
- propose d'étendre le soutien à l'ingénierie territoriale aux EPCI.

Orientations budgétaires 2018

Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales

Président : Georges WALTZ

Rapporteuse : Danielle POTOCKI-MALICET

AFFAIRES EUROPEENNES

Titre 1.1

Le CESER se félicite du regroupement des bureaux des anciennes régions à Bruxelles et suivra avec attention l'action de l'Association Grand Est. Celle-ci aura désormais pour mission de faire remonter du terrain les besoins des territoires, afin de tenter d'influer sur les orientations de la Commission européenne. Le CESER reconnaît l'intérêt de cette nouvelle stratégie s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les collectivités du Grand Est. Toutefois, il relève un manque d'informations sur l'organisation et les moyens de ce réseau et estime nécessaire de procéder, le moment venu, à une évaluation de son fonctionnement concret dans le cadre d'un bilan d'étape. A ce sujet, il s'étonne que les bureaux régionaux ne soient pas situés au même endroit que le bureau France, compte tenu des relations étroites qu'il estime nécessaire de nouer entre toutes les représentations françaises à Bruxelles.

Enfin, il ajoute que le lobbying auprès des institutions européennes doit aussi être renforcé et rendu visible par l'engagement politique des élus du Grand Est.

LIAISONS TRANSFRONTALIERES

Le CESER apprécie l'importance accordée au développement et à la modernisation des liaisons ferroviaires transfrontalières, notamment avec le Luxembourg. Mais il regrette fortement que le point noir de l'autoroute A31 ne soit mentionné nulle part dans le rapport. En effet, même si les liaisons autoroutières ne relèvent pas de la compétence de la Région Grand Est, celle-ci pourrait impulser une mobilisation autour de ce dossier qui relève de l'intérêt général et qui doit être pensé en coordination avec celui des liaisons ferroviaires et des autres modes de mobilité sur le territoire.

Dans la même optique, le CESER estime nécessaire de réfléchir à la construction de nouveaux ponts sur le Rhin, afin de favoriser les échanges avec l'Allemagne.

FORMATION

Le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur l'intérêt de soutenir toutes les initiatives destinées à développer des cursus transfrontaliers. A cet égard, il s'agit non seulement de favoriser la mobilité transfrontalière des jeunes du Grand Est, mais aussi de créer des filières d'excellence afin d'attirer les jeunes des pays voisins. Dans cette optique, il convient d'encourager les projets tels que le campus européen EUCOR créé en 2016 à l'échelle du Rhin Supérieur ou l'ISFATES (Institut supérieur franco-allemand de techniques, d'économie et de sciences) issu d'un partenariat entre la Lorraine et la Sarre.

Le CESER demande également à la Région de développer les actions de promotion de l'alternance à l'étranger et, en particulier, de mobiliser les entreprises en faveur de l'apprentissage transfrontalier.

Enfin, le CESER estime qu'il appartient à la Région Grand Est d'assurer une fonction de veille sur les projets expérimentés à l'échelle transfrontalière et de communiquer sur les réussites afin d'assurer leur visibilité et, ainsi, favoriser leur généralisation.

Le CESER :

- sera attentif à l'action de la représentation du Grand Est à Bruxelles et demande à être tenu informé de son organisation et de l'évaluation de son fonctionnement ;
- insiste sur la nécessité pour la Région de prendre position et de s'impliquer dans le dossier de l'A31, crucial aussi bien sur le plan économique qu'environnemental ;
- estime important de développer des filières de formation transfrontalières ;
- souligne l'intérêt de l'expérimentation en matière transfrontalière et demande à la Région de valoriser les projets apportant une réelle plus-value aux citoyens du Grand Est et à leurs voisins.

Présidente : Sylvie MATHIEU

Rapporteur : Pascal LOUIS

Dans la palette d'aides proposées par le Conseil Régional, il existe, au-delà des appels d'offres relevant de marchés publics contractés par la collectivité, plusieurs dispositifs et notamment, les appels à projet et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Au travers de ces AMI³, une attente forte est portée par le Conseil régional sur les mutualisations de moyens, les changements d'échelle, de développement, l'amélioration de la compétitivité, la modernisation des pratiques pour plus de performance.

Le CESER ne conteste pas l'intérêt des AMI ou des appels d'offres, mais il met en garde le Conseil régional sur le recours systématique à ces dispositifs, en lieu et place des aides directes par subvention pour soutenir l'innovation et le développement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et notamment les associations.

Ces dernières doivent, tel que déjà abordé dans les avis du CESER portant sur les Orientations Budgétaires 2016 et la Décision Modificative n°1 2017, être reconnues et soutenues pour ce qu'elles sont et produisent au quotidien en matière d'innovation et pas uniquement pour ce qu'elles font au travers de projets relevant d'AMI.

Les acteurs de l'ESS, et notamment les associations, ont su faire la démonstration de leurs capacités à répondre aux besoins des populations au cœur des territoires. Elles ne doivent pas être fragilisées par des procédures administratives lourdes et complexes qui les détournent du sens premier de leurs actions.

Le CESER sera attentif à la poursuite d'une politique d'aide et d'accompagnement qui soit diversifiée et adaptée à cette hétérogénéité afin d'éviter la mise en œuvre de solutions modélisées et descendantes déconnectées des dynamiques et des initiatives locales. De plus, il insiste sur l'importance de la contractualisation pluriannuelle qui permet une action plus durable.

Il en va de la pérennité de nombreux acteurs de l'ESS qui, par leur ancrage territorial, participent au renforcement de la cohésion sociale.

Les territoires sont divers, les acteurs multiples, les populations ont des besoins, les projets sont macro ou micro. Le CESER sera vigilant sur la capacité du Conseil régional à continuer à soutenir les initiatives locales.

³ Pour exemples : appel à manifestation d'intérêt « entreprendre-financement », appel à manifestation d'intérêt « entreprendre-parcours », appel à manifestation d'intérêt « culture et création numérique », appel à manifestation d'intérêt « modernisation des PME », appel à manifestation d'intérêt « Artisanat de demain », appel à projets « accompagnement des animations de Noël 2017 », appel à manifestation d'intérêt « Grand Est - têtes de réseaux régionales associatives »

CULTURE

Le CESER note que, en 2018, un travail de contractualisation sera engagé par le Conseil régional avec les territoires ruraux et les communautés de communes en faveur d'une offre culturelle cohérente. Il demande au Conseil régional de veiller à ce que cette contractualisation ne vienne pas creuser les différences entre les territoires en matière culturelle.

Le CESER relève l'annonce d'une politique volontariste, notamment au travers de la création de l'agence culturelle Grand Est, et continuera à être actif au sein du Conseil Consultatif de la Culture.

JEUNESSE

Le CESER trouve adaptés aux besoins des jeunes les 4 défis qui fondent la stratégie régionale. Il souligne néanmoins l'inadéquation entre les moyens qui y sont consacrés et l'ambition affichée.

Le CESER souhaite que des moyens et des compétences soient mis en place, au plus près des jeunes, pour une diffusion de l'information efficace et ciblée, notamment au travers des agences territoriales de la Région et des associations de jeunesse.

Le CESER est très satisfait de la création d'un Conseil régional des jeunes et souhaite qu'un lien s'établisse avec le CESER pour un travail sur la participation citoyenne.

Le CESER souhaite que le Conseil régional se donne les moyens d'encourager fortement l'engagement en milieu rural de jeunes volontaires en service civique.

SPORT

Le CESER note que le budget sport, hors investissements pour les CREPS, s'ajuste aux dispositifs votés et déployés à compter de la saison 2017-2018, sans toutefois marquer une impulsion forte pour l'ambition affichée de renforcer le maillage territorial des disciplines sportives. De plus, il insiste à nouveau sur son souhait de soutien renforcé au sport pour tous, élément d'épanouissement et de lien social.

Le CESER insiste sur la nécessité de différencier, dans le soutien régional, le sport professionnel et le sport amateur de haut de niveau.

Le CESER :

- sera attentif à la poursuite d'une politique d'aide et d'accompagnement qui soit diversifiée et adaptée à cette hétérogénéité afin d'éviter la mise en œuvre de solutions modélisées et descendantes déconnectées des dynamiques et des initiatives locales ;
- insiste sur l'importance de la contractualisation pluriannuelle qui permet une action plus durable ;
- demande au Conseil régional de veiller à ce que la contractualisation avec les territoires ruraux et les communautés de communes ne vienne pas creuser les différences entre les territoires en matière culturelle ;
- souligne l'inadéquation entre les moyens et l'ambition affichée par la stratégie régionale jeunesse ;
- insiste à nouveau sur son souhait de soutien renforcé au sport pour tous, élément d'épanouissement et de lien social.

Orientations budgétaires 2018 Modulation de la TICPE

Finances et administration régionale

Président : Jacques RIMEIZE

Rapporteur : Damien COLLARD

Après une phase de transition consécutive à la fusion régionale, les axes stratégiques, présentés dans les orientations budgétaires 2018 (OB), reflètent désormais le projet politique « Grand Est ». Selon ces OB, le budget 2018 devrait afficher un montant de 2,85 milliards d'euros, quasi similaire à celui du budget primitif (BP) 2017.

En matière de recettes, ces OB s'établissent dans un contexte incertain et en évolution. Ainsi, une fraction de TVA viendra, dès 2018, se substituer à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et devrait être fixée sur la base du montant perçu en 2017, actualisé en fonction du dynamisme de la TVA. Cette nouvelle fraction de TVA aurait dû, par ailleurs, être augmentée du fonds de soutien de 450 M€ accordé aux Régions pour le financement des interventions économiques. Ce fonds, qui aurait dû permettre à la Région Grand Est de bénéficier d'environ 35,5 M€ supplémentaires, a été clairement remis en cause par le Premier Ministre lors du Congrès des Régions de France qui s'est tenu après l'élaboration des OB. Le CESER jugerait inacceptable que ce revirement gouvernemental soit confirmé lors du vote du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018.

Concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), le CESER considère comme positive l'attribution, depuis 2017, d'une fraction supplémentaire de 25% qui porte la part des Régions à 50% pour financer la nouvelle compétence transports scolaires et interurbains. Le CESER souligne que l'évolution de la ressource « CVAE » dépend du dynamisme de l'activité économique.

La TVA et la CVAE constituent des recettes dynamiques. L'attribution de ce type de recettes répond à une demande du CESER. Pour autant, l'assemblée des socio-professionnels réaffirme qu'elles ne permettent pas de gagner en autonomie fiscale ; les recettes restent donc contraintes.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) est une ressource complexe, composée de différentes parts accordées progressivement aux Régions. Seule la part « Grenelle » de cette ressource demeure modulable. Compte tenu des incertitudes et des contraintes qui pèsent sur les recettes, le CESER considère comme nécessaire la reconduction, par le Conseil régional, de la majoration au tarif maximum autorisé par hectolitre.

La recette liée à la taxe sur les certificats d'immatriculation est envisagée en progression par rapport au budget 2017 (+1,1 M€). Le CESER constate que la démarche d'harmonisation du tarif par cheval vapeur et l'exonération pour les véhicules dits « propres » n'impacteraient

pas le produit de cette taxe à la baisse. Il note que la Région bénéficie de l'évolution positive du nombre d'immatriculations.

S'agissant des ressources humaines, le CESER prend acte de la hausse de la dépense, prévue dans les OB, liée à la convergence des régimes indemnitaires. Le CESER regrette toujours de ne pas disposer d'éléments, quantitatifs et qualitatifs, lui permettant de formuler un avis approfondi.

Il en est de même du patrimoine immobilier régional pour lequel le CESER n'a que peu d'informations, par exemple concernant l'extension de la Maison de la Région de Strasbourg.

Aussi, afin de lui permettre de formuler un avis circonstancié, le CESER demande à la Région de lui fournir, un état détaillé par affectation pour les bâtiments qu'elle a à disposition, y compris en location, et, pour le personnel, un document complet (postes budgétés, postes pourvus, répartition par catégorie et évolution, répartition par sexe, répartition par territoire...) avant le prochain bilan social.

Le CESER :

- jugerait inacceptable que le revirement gouvernemental, concernant le fonds de soutien de 450 M€ pour le financement des interventions économiques, soit confirmé lors du vote du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018 ;
- considère comme positive l'attribution, depuis 2017, d'une fraction supplémentaire de 25% de CVAE qui porte la part des Régions à 50% pour financer la nouvelle compétence transports scolaires et interurbains ;
- note que, si la TVA et la CVAE constituent des recettes dynamiques, elles ne permettent pas de gagner en autonomie fiscale ; les recettes restent donc contraintes ;
- constate que la démarche d'harmonisation du tarif par cheval vapeur et l'exonération pour les véhicules dits « propres » n'impacteraient pas le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation à la baisse ;
- note que la Région bénéficie de l'évolution positive du nombre d'immatriculations ;
- regrette toujours de ne pas disposer d'éléments, quantitatifs et qualitatifs, lui permettant de formuler un avis approfondi sur les ressources humaines ;
- demande à la Région de lui fournir, un état détaillé par affectation pour les bâtiments qu'elle a à disposition, y compris en location, et, pour le personnel, un document complet (postes budgétés, postes pourvus, répartition par catégorie et évolution, répartition par sexe, répartition par territoire...) avant le prochain bilan social.

CESER

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Grand Est

Présidence

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 70 31 79

Antenne territoriale de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
03 88 15 68 00

Antenne territoriale de Metz

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

ceser@grandest.fr

www.ceser-grandest.fr/

**Retrouvez le CESER sur Twitter @cesergrandest
et Facebook www.facebook.com/ceserge**

